

# *Instance de concertation Parc éolien en mer Courseulles-sur-mer*

*réunion du 26 septembre 2012*



PREFET  
DE LA REGION  
BASSE-NORMANDIE



PREFET MARITIME  
DE LA MANCHE ET  
DE LA MER DU NORD

# *Ouverture de l'instance*

---

Introduction Préfet de Région

Introduction Préfet Maritime



PREFET  
DE LA REGION  
BASSE-NORMANDIE



PREFET MARITIME  
DE LA MANCHE ET  
DE LA MER DU NORD

# Ordre du jour

---

1°) Rappel du cadre et du projet

2°) Mise en place de l'instance de concertation

3°) Présentation des travaux de reconnaissance

4°) Prochaines étapes du projet



# Politique nationale

---

Porter la part des énergies renouvelables à au moins 23 % de la consommation d'énergie finale d'ici à 2020.

Inscrit au Grenelle de l'environnement.



Développement de **6 000 MW** d'installations éoliennes en mer et d'énergies marines en France à l'horizon 2020.

# Appel d'offres

Lancement appel d'offres éolien en mer en juillet 2011 sur 5 zones.

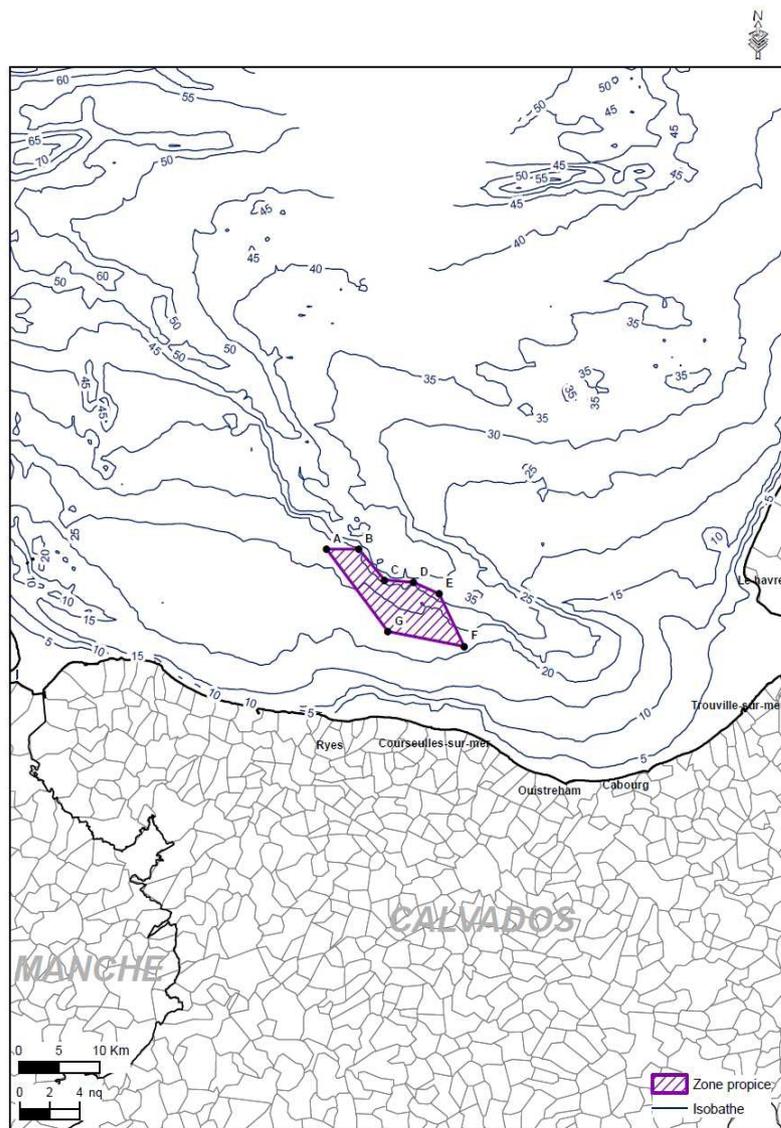
Cahier des charges exigeant

Critères de sélection :

- prix de l'électricité,
- volet industriel
- prise en compte des usages de la mer et de l'environnement.



# Parc éolien en mer de Courseulles



Sources :  
Préfecture Maritime Manche Mer du Nord  
Préfecture Haute Normandie  
BD Carthage (IGN) Paris 2008  
Bathymétrie SHOM  
Réalisation : CETE Normandie Centre - DADT/Groupement Environnement, Energie, Littoral, octobre 2010

Centre d'Etudes  
Techniques  
Maritime et  
Fluvial

Centre d'Etudes  
Techniques  
de l'Équipement  
Normandie Centre

Parc de Courseulles :

77 km<sup>2</sup> et puissance entre 420 et 450 MW

En avril 2012, l'Etat a désigné les lauréats de cet appel d'offres.

Le consortium Eolien Maritime France (EMF) a été retenu pour concevoir, construire et exploiter le parc de Courseulles sur mer,

Le lauréat a l'autorisation de produire de l'électricité et doit obtenir les autorisations au titre des autres réglementations.

# Calendrier prévisionnel

T0 = 23 avril 2012

Années	Cahier des charges	Parc éolien
2012	Notification du résultat de l'appel d'offres = T0	
2013	Levée des risques = 23/10	
2014	Dépôt demandes d'autorisation = 23/04	
2015		
2016		Construction
2017		Construction
2018	20 % mis en production =23/04	Construction Mise en exploitation
2019	50 % mis en production =23/04	
2020	100 % mis en production =23/04	



# Présentation du projet

---

Présentation d'EMF

Présentation de RTE



# Ordre du jour

---

1°) Rappel du cadre et du projet

**2°) Mise en place de l'instance de concertation**

3°) Présentation des travaux de reconnaissance

4°) Prochaines étapes du projet



# *L'instance de concertation*

---

Co-présidée par les préfets de région et maritime  
Articulation avec le **conseil maritime de façade**,

## Instance plénière :

Réunion a minima 1 fois par an.

## Comité de pilotage :

Etat (Préfecture maritime, SGAR, DREAL, DIRM, DDTM14, préfecture14) + EMF + RTE

Etabli l'ordre du jour et propose les groupes techniques

## Groupes techniques

Existence : tout au long de la vie du projet



# Missions de l'instance de concertation

---

- Informer sur l'avancement du projet (procédures, calendrier) ;
- Assurer la concertation avec l'ensemble des acteurs de la zone ;
- Echanger sur les enjeux locaux en terme d'activités maritimes et d'impacts sur l'environnement afin de conforter le périmètre des études et les spécifications des protocoles à mettre en œuvre par le consortium ;
- Proposer des modalités du suivi socio-économique des activités impactées ;
- Proposer la conduite d'expérimentations, ou de projets de recherche (environnement, ressource halieutique, synergie avec d'autres activités, etc.).



# Composition de l'instance de concertation

---

Membres :

- Les collectivités territoriales concernées,
- Des représentants des organisations professionnelles régionales et locales,
- Des représentants des organisations des usagers de la mer,
- Des représentants d'associations de protection de l'environnement,
- Des personnes qualifiées,
- Les services et établissements publics de l'Etat,
- Le consortium EMF et RTE.



**71 membres**



# Groupes techniques

---

Créés en tant que de besoin

10 membres environ

Conditions :

- capacité d'expertise dans le domaine
- intérêt géographique
- Représentation de chaque catégorie (experts, collectivités, associations)



# Groupes techniques

---

Mise en place dès maintenant

Groupes identifiés :

- Sécurité maritime : animé par la préfecture maritime
- Environnement : animé par la DDTM 14
- Pêche et autres activités économiques dont le tourisme : co-animé par la DDTM/DML et la DIRECCTE
- Dispositifs d'évacuation de l'énergie en mer : câblage éoliennes-plate-forme et câblage plate-forme- chambre de jonction à terre : animation DREAL

Première réunion : avant fin 2012

Des invitations seront envoyées aux inscrits de chacun des groupes.

*Merci de remplir le formulaire*

# Présentation des prochains travaux

---

1°) Rappel du cadre et du projet

2°) Mise en place de l'instance de concertation

**3°) Présentation des travaux de reconnaissance**

- Présentation des travaux d'EMF
- Présentation des travaux de RTE

4°) Prochaines étapes du projet



# *Prochaines étapes du projet*

---

1°) Rappel du cadre et du projet

2°) Mise en place de l'instance de concertation

3°) Présentation des travaux de reconnaissance

**4°) Prochaines étapes du projet**

- Débat Public
- Planning des 18 prochains mois



# Conclusion

---

Pour accéder à l'ensemble des présentations réalisées ce jour ainsi qu'aux documents utiles un site dédié est mis en place à l'adresse suivante :

<https://travail-collaboratif.developpement-durable.gouv.fr/share/page/site/DrealbnEolien/dashboard>

Nous vous remercions de remplir le formulaire d'inscription aux groupes de travail.



## Site Instance de Concertation Courseulles-sur-Mer

Page wiki - Bienvenue dans l'espace collaboratif

Configurer

### Bienvenue dans l'espace collaboratif " Instance de concertation "

#### L'OBJECTIF :

L'instance de concertation pour le suivi du projet éolien en mer de Courseulles-sur-mer est mis en place par le préfet de la région Basse-Normandie et le préfet maritime Manche-Mer du Nord conformément aux dispositions de l'article.

Cette instance pourra ainsi constituer un lieu de dialogue privilégié entre les parties prenantes pour l'élaboration de propositions **tout au long de la vie du projet** (de la conception du parc et jusqu'à la remise en état du site) et permettre la meilleure prise en compte des enjeux locaux.

Cette instance est articulée avec le conseil maritime de façade défini à l'article L2 19-5-1 du code de l'environnement

- Les principales missions de cette instance de concertation sont les suivantes :

- Informer sur l'avancement du projet (*procédures, calendrier*) ;
- Assurer la concertation avec l'ensemble des acteurs de la zone ;
- Echanger sur les enjeux locaux en terme d'activités maritimes et d'impacts sur l'environnement afin de conforter le périmètre des études et les spécifications des protocoles à mettre en œuvre par le consortium ;
- Proposer des modalités de suivi socio-économique des activités impactées ;
- Proposer la conduite d'expérimentations, ou de projets de recherche (*environnement, ressource halieutique, synergie avec d'autres activités, etc.*)

- L'instance plénière est composée des membres suivants :

- Les collectivités territoriales concernées,
- Des représentants des organisations professionnelles régionales et locales,
- Des représentants des organisations des usagers de la mer,
- Des représentants d'associations de protection de l'environnement
- Des personnes qualifiées,
- Les services et établissements publics de l'Etat,
- Le consortium EMF et ETE.



Activités du site

Les 28 derniers jours | 
 Toutes les activités

12:00, 25 sept., 2012

- 12:30 Bienvenue dans l'espace collaboratif page de wiki mise à jour par Serge Hamard
- 12:25 Bienvenue dans l'espace collaboratif page de wiki mise à jour par Serge Hamard
- 12:24 Parc éolier en mer.jpg document ajouté par Serge Hamard
- 12:23 Parc éolier en mer.jpg a été supprimé par Serge Hamard
- 12:07 Bienvenue dans l'espace collaboratif page de wiki mise à jour par Serge Hamard
- 12:05 Bienvenue dans l'espace collaboratif page de wiki mise à jour par Serge Hamard
- 12:02 Parc éolier en mer.jpg document ajouté par Serge Hamard

Liens du site

Créer un lien

[DREAL Basse-Normandie](#)

[Site de la CRE \(cahier des charges de l'appel d'offres\)](#)

[Site du ministère](#)

## Site Instance de Concertation Courseulles-sur-Mer

Tableau de bord du site | Page wiki | **Espace documentaire** | Calendrier | Membres

### ▼ Documents

- [Tous les documents](#)
- [Verrouillés par moi](#)
- [Verrouillés par d'autres](#)
- [Récemment modifié](#)
- [Récemment ajouté](#)
- [Mes favoris](#)

### ▼ Documents

- Documents
  - 1. Instance plénière
    - 1. Réunion du 26 septembre 2012
  - 2. Groupe techniques
    - 1. Sécurité maritime
    - 2. Environnement
    - 3. Pêche et autres activités économiques dont le tourisme
    - 4. Dispositifs d'évacuation de l'énergie en mer
  - 3. Membres**
    - 1. Instance plénière
    - 2. Groupes techniques
    - 3. Comité pilotage
  - Image de l'espace collaboratif

### ▼ Tags

Créer un contenu... | Nouveau dossier | Ajouter | Éléments sélectionnés...

Plus haut | Documents > 3. Membres

Sélectionner | Affichage des éléments 1 - 3 sur 3 | << Précédent 1 Suivant >>

- |                          |  |   |
|--------------------------|--|---|
| <input type="checkbox"/> |  | <b>1. Instance plénière</b><br>Modifié le : Mar 25 Sep 2012 10:48:31   Modifié par : <a href="#">Serge Hamard</a><br>Description : (Aucun)<br>Tags : (Aucun)  |
| <input type="checkbox"/> |  | <b>2. Groupes techniques</b><br>Modifié le : Mar 25 Sep 2012 10:48:52   Modifié par : <a href="#">Serge Hamard</a><br>Description : (Aucun)<br>Tags : (Aucun) |
| <input type="checkbox"/> |  | <b>3. Comité pilotage</b><br>Modifié le : Mar 25 Sep 2012 10:49:10   Modifié par : <a href="#">Serge Hamard</a><br>Description : (Aucun)<br>Tags : (Aucun)    |

Affichage des éléments 1 - 3 sur 3 | << Précédent 1 Suivant >>

# Conclusion

---

Merci de votre attention



# Taxe au titre du code général des impôts

Code Général des Impôts (art 1519B et 1519 C):

Taxe acquittée par l'exploitant de l'unité de production d'électricité à partir du vent.

Taxe fonction du nombre de MW installés avec un tarif annuel de 14 113 € du MW.

Répartition :

- 50% communes littorales d'où les installations sont visibles. Répartition en fonction de la distance au parc et de la population;
- 35% au comité national des pêches maritimes et des élevages marins. Procédure de sélection de projet concourant à l'exploitation durable des ressources halieutiques;
- 15% affectés à l'échelle de la façade pour des projets concourant au développement des autres activités maritimes

